

Compte tenu des travaux à réaliser sur la commune de Daux, la commune de Merville propose de transférer 17 140,47 € de subvention au profit de la commune de Daux, soit un montant supplémentaire de travaux de 30 471,95 € HT (36 444,45 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le transfert de pool tel que présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

3 – Approbation de la convention de groupement de commande (CCSG avec commune de Daux) pour le marché de travaux relatif à l'aménagement d'un carrefour « Tourne-à-gauche » RD37 / chemin de la Tuilerie

Monsieur le Maire indique qu'afin de réaliser des économies d'échelle, d'optimiser les coûts et la coordination des travaux et pour assurer une cohérence du projet, il est nécessaire de passer une convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes Save et Garonne pour l'aménagement d'un carrefour « Tourne-à-gauche » au carrefour RD37 / chemin de la Tuilerie.

Cette convention a pour objectif de permettre à la Communauté de Communes Save et Garonne et à la commune de Daux de s'associer afin de grouper leurs achats de façon à retenir une entreprise de travaux publics à un meilleur prix.

Le financement des travaux d'«**Aménagement du chemin de la Tuilerie** » sera assuré par la Communauté de Communes Save et Garonne.

Le financement des travaux d'«**Aménagement de la RD37 – Voie de « Tourne-à-gauche »** » sera assuré par la commune de Daux.

Ce groupement de commande a donc pour objet la passation, la signature, la notification et l'exécution d'un marché de travaux nécessaire à la satisfaction des besoins de chaque membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes Save et Garonne pour le marché de travaux concernant « l'Aménagement d'un carrefour tourne-à-gauche RD37 / chemin de la Tuilerie », telle que ci-annexée.

Questions diverses

Néant.